



Académie de Poitiers
Déclaration liminaire
CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes
CCMA du Mardi 9 avril 2024

Représentant.es CGT : Laurence CHARPENTIER - Alexandre ROBUCHON

Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA,

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces derniers temps, l'enseignement privé sous contrat occupe l'espace médiatique. Ainsi, le 2 avril, les députés Paul Vannier et Christopher Weissberg présentaient-ils les conclusions des travaux de la mission d'information relative au financement public de l'enseignement privé sous contrat en commission des affaires culturelles et de l'éducation. Si ce rapport ne nous apprend rien de vraiment nouveau, son mérite réside dans le fait d'officialiser la situation et de souligner certaines pratiques. Il y a effectivement un besoin plus fort de contrôle de la part de l'administration et de prise en compte de ce qu'il peut se passer sur le terrain. Trop souvent, certaines dérives sont justifiées soit au nom du caractère propre (qui est une notion non définie mais bien pratique...) soit au nom de la liberté d'organisation du chef-fe d'établissement (sans raison particulière). Et cela, aussi dans notre académie... Que dire de l'organisation de temps religieux dans les établissements ? Est-il acceptable, par exemple, qu'un établissement banalise une journée de cours pour le vendredi Saint ? Et concernant les séances de 50 minutes ? Un certain nombre d'établissements de notre académie ont adopté cette pratique. Le rectorat a-t-il connaissance des établissements fonctionnant ainsi ? A-t-il la garantie que les élèves des établissements concernés ont bien tout le volume horaire d'enseignements disciplinaires qui leur est dû ? Au sujet des rémunérations des enseignant-es, est-il réglementaire d'attribuer une IMP à un-e enseignant-e dans le cadre d'une formation hors contrat payante pour les familles, organisée hors cadre éducation nationale ? Sur un thème similaire, nous alertons sur la mise en place du PACTE pour lequel nous demandons la plus grande transparence quant aux missions attribuées. Ce rapport ramène donc sur le devant de la scène certaines questions que la CGT pose depuis plusieurs années et pour lesquelles nous demandons des réactions de l'administration.

Depuis la dernière CCMA, les textes concernant le « choc des savoirs » ont été publiés. Bien tardivement pour que tous les acteurs puissent préparer sereinement la rentrée. Cela confirme ce que nous écrivions : une complexité de mise en œuvre sur le terrain qui ne va que servir à semer la confusion pour les élèves et les familles et détériorer les conditions de travail des personnels, avec des inquiétudes dans certaines disciplines. La CGT Enseignement privé réaffirme son opposition à cette réforme et en demande le retrait.

Nous souhaitons aussi vous faire part de notre inquiétude quant à la réforme de la voie professionnelle et le devenir de certain-es de nos collègues impacté-es. Nous avons pu consulter un projet de vademecum « pour l'accompagnement des professeurs dans le cadre de la réforme des lycées professionnels ». Quelles sont les mesures prises par le rectorat pour accompagner les collègues qui seraient touché-es ? Une étude prévisionnelle est-elle en cours ?

Concernant les points à l'ordre du jour de cette CCMA, nous ne pouvons que déplorer depuis quelques années maintenant le nombre indigent d'ETP réservé pour les congés formation, limitant drastiquement la possibilité pour les collègues de bénéficier d'un tel dispositif.

Nous vous remercions de votre écoute.